Le dossier : *Les élections en France*



La République française est fondée sur le système représentatif : ce qui veut dire que les citoyens ne gouvernent pas eux-mêmes, mais choisissent des représentants qui gouvernent [dirigent] en leur nom.
Ainsi les citoyens effectuent leurs choix dans le cadre des élections, qui sont organisées périodiquement, le mandat n'étant que temporairement confié à un représentant.

Les élections sont organisées par les Préfectures et les Mairies. Les éventuels litiges sont jugés par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État ou des tribunaux.







Pour tout connaître du système électoral de notre pays, voici le mode d'emploi :

La démocratie, un mot barbare ?

La République française est une démocratie.

Démocratie : *régime politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple, c'est-à-dire dans lequel le peuple est souverain [roi].*

En démocratie, les citoyens participent à la fabrication des décisions, soit directement, soit par leurs élus. Le peuple est donc gouverné par ces représentants.

Depuis 1848 pour les hommes et **1944** pour les femmes, **les citoyens français ont le droit de vote**. Cela leur permet d'être de véritables acteurs de la démocratie.

On retrouve une forme de démocratie représentative où les citoyens exercent le pouvoir politique à travers **les représentants élus** : président, sénateurs, députés, maires...

Les représentants sont responsables devant les citoyens qui leur expriment leur confiance à travers le vote.

On retrouve également plus rarement une forme de démocratie directe où le pouvoir est directement exercé par le peuple. C'est notamment le cas grâce au référendum.

Les élections sont réglementées par le Code électoral et la Constitution française.

Qui peut être électeur ?



En France pour pouvoir voter, il faut :

- Avoir au moins 18 ans.
- Être inscrit sur les listes électorales.
- Être de nationalité française sauf pour les élections municipales et européennes (il suffit d'être ressortissant d'un des pays de l'Union européenne).
- Ne pas avoir subi de condamnation qui aurait entraîné la perte de ses droits civiques [*c'est-à-dire qu'un tribunal n'ait pas interdit à la personne de voter*].

Pour qui vote-t-on ?

Les adultes majeurs qui respectent bien évidemment les conditions d'électeur vont voter pour une personne qui s'est portée candidate.

D'ordinaire, l'électeur votera pour le candidat ayant le plus d'idées en commun avec lui.
Si aucun candidat ne lui convient, il peut choisir de voter nul ou blanc.



Seules les voix exprimées sont comptabilisées. L'abstention, les bulletins blancs ou nuls ne comptent pas dans le résultat final.

Regarder dans le : « Livret de présentation du CME » page 6 titré « Comment se déroulera le vote ? » sur le site de la ville : www.viry-chatillon.fr lien CME

Quelle est la différence entre la « Gauche » et la « Droite » ?

Les notions de droite et de gauche renvoient à une opposition en politique qui, depuis la France de 1789 s'est étendue dans une grande partie des systèmes politiques d'assemblée.
Á titre indicatif, voici un tableau qui t'aidera à faire cette distinction entre les principales familles politiques :

	Extrême-Gauche	Gauche	Droite	Extrême-Droite
Thèmes de prédilection	_L'aide sociale aux plus pauvres _Les droits des travailleurs	_L'égalité _Le partage du travail	_La liberté individuelle _La sécurité	_L'identité nationale _Le contrôle de l'immigration
Idée constructrice	L'État doit protéger et aider les personnes les plus fragiles.	L'État doit permettre à chacun de vivre de la meilleure façon possible.	L'État doit faire confiance aux entrepreneurs (on parle de libéralisme)	L'État doit se privilégier les français et se protéger par rapport aux influences étrangères

Le thème de l'écologie (respect de la planète) tend peu à peu à se retrouver dans toutes les autres familles politiques.

Les élections à venir :

La durée d'un mandat varie selon les types d'élections :

Élections	Mandat	2012	2014	2017	2020
Présidentielles	5 ans	◆		◆	
Législatives	5 ans*	◆		◆	
Sénatoriales**	6 ans***		◆	◆	◆
Municipales	6 ans		◆		◆

***** Le mandat des députés (élections législatives) peut être raccourci si le Président de la République dissout l'Assemblée nationale.
****** Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans.
******* Lors des élections sénatoriales, seuls certains élus peuvent et doivent voter, ils sont appelés **les grands électeurs** (voir page 10)

Qu'est-ce qu'un suffrage ?

Suffrage : *signifie le vote, la voix, en matière d'élection.*

En France, l'adoption du **suffrage universel masculin** date de **1848** et du **suffrage universel féminin** de **1944**.
Pendant près d'un siècle, le suffrage universel n'avait d'universel que le nom puisqu'il n'impliquait que les hommes, excluant donc plus de la moitié de la population en âge de voter.

Le suffrage universel est donc le corps électoral constitué par **tous les citoyens** qui ont la capacité électorale.

Pour le suffrage direct, le corps électoral vote **lui-même** pour le candidat à élire (par exemple le Président de la République en France, depuis 1962, est élu au suffrage universel direct, de même que les députés).

Pour le suffrage indirect, le corps électoral désigne un **collège restreint** de personnes élues (appelées en général les **grands électeurs**), qui élisent à leur tour le ou les représentants (par exemple les sénateurs en France ou le Président de la République aux États-Unis).

Les différents modes de scrutin

En France, tous les scrutins se déroulent dans la commune [*ville*]. Ils sont secrets et se déroulent uniquement le dimanche, selon le code électoral.
Le scrutin peut se dérouler en un tour, mais si le résultat n'est pas acquis dès le premier tour, un second tour est organisé.
Chaque mode de scrutin possède ses propres avantages et inconvénients.

Scrutin majoritaire : *le ou les candidats qui ont obtenu la majorité des suffrages sont élus.*
Il est inégalitaire mais permet de donner le pouvoir à une majorité stable.

Il existe plusieurs cas de scrutins majoritaires :

- Scrutin uninominal : on vote pour un seul candidat.
- Scrutin pluri nominal : on vote pour plusieurs candidats qui se présentent individuellement ou sur des listes (scrutin de liste).

Scrutin proportionnel : *Les sièges sont répartis proportionnellement au nombre de voix obtenues.*

Cela paraît plus démocratique étant donné que chaque minorité est représentée, mais peut conduire à une difficulté à gouverner et à l'obligation d'alliances entre partis totalement indépendantes de la volonté des électeurs.

Dans ce cas, même les tendances minoritaires sont représentées.
Il ne peut y avoir qu'un seul tour dans l'élection.

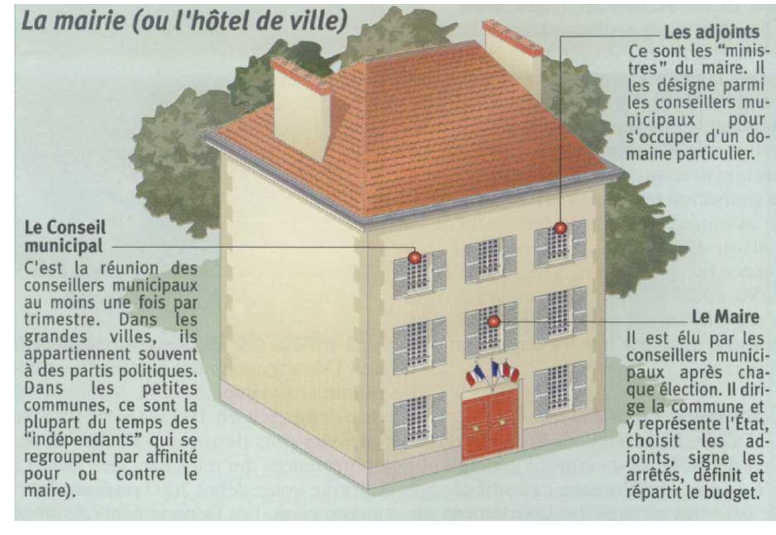
Scrutin mixte : *c'est un mixte entre les modes majoritaire et proportionnel.*
En France, il est appliqué pour les **élections municipales** des communes de plus de 3500 habitants.

Les différentes élections et fonctions d'un élu :

Les élections municipales :

Elles ont lieu **tous les 6 ans** et permettent d'élire les conseillers municipaux au **suffrage universel direct et au scrutin de liste à 2 tours** (les modalités diffèrent selon le nombre d'habitants).

Ces représentants forment le conseil municipal, composé du maire et de ses adjoints.





« Une journée avec un maire »
© Le JDE, le journal des enfants n°1164 du 21 Février 2008

L'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal :

Le maire, qui dirige la commune, **est élu par les conseillers municipaux** après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés aux 2 premiers tours.
Le maire est l'élu des élus, il préside le conseil municipal. Il **est élu au suffrage universel indirect tous les 6 ans**.

Le rôle d'un maire :

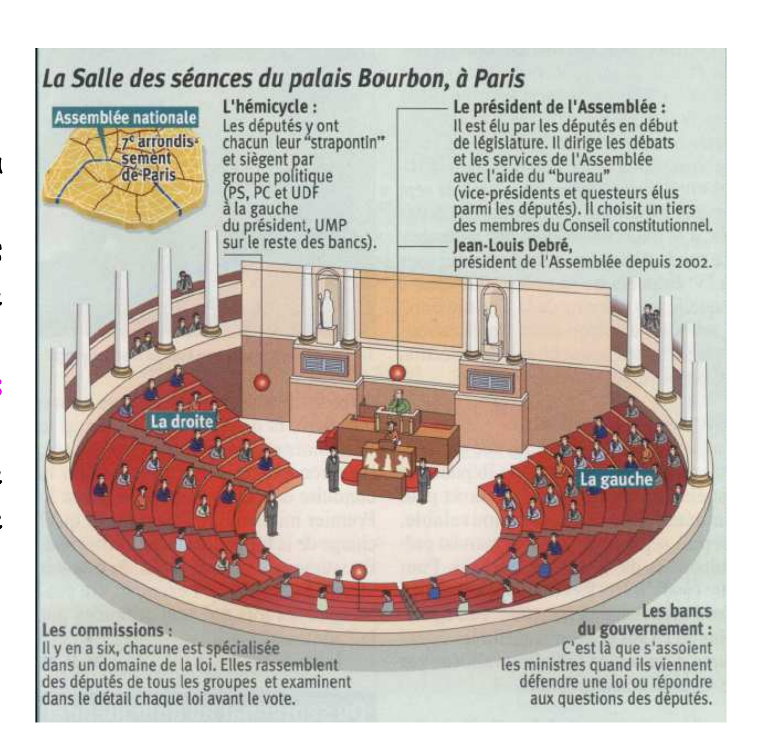
Le maire passe sa journée à s'occuper de sa ville et des intérêts de ses habitants.
Il préside les réunions, prépare et exécute le budget, il a des pouvoirs de police administrative …

Il est aussi le représentant de l'État. Il est chargé d'assurer l'ordre et la sécurité publics, d'organiser le recensement, de tenir à jour les listes électorales et en tant qu'officier d'état civil, de célébrer les mariages.

Attributions principales du conseiller municipal :

_ Gère par ses délibérations les affaires de la commune.
_ Vote le budget.

Les élections législatives :



Elles permettent d'élire les députés siégeant à **l'Assemblée nationale**.
Élus au **suffrage universel direct**, les députés représentent et expriment la volonté nationale.
La durée de leur mandat a été fixée à **5 ans** selon la Constitution de la Vè République.
Cette législature peut être abrégée si le président de la République décide de dissoudre l'Assemblée nationale.

Attributions principales du député :

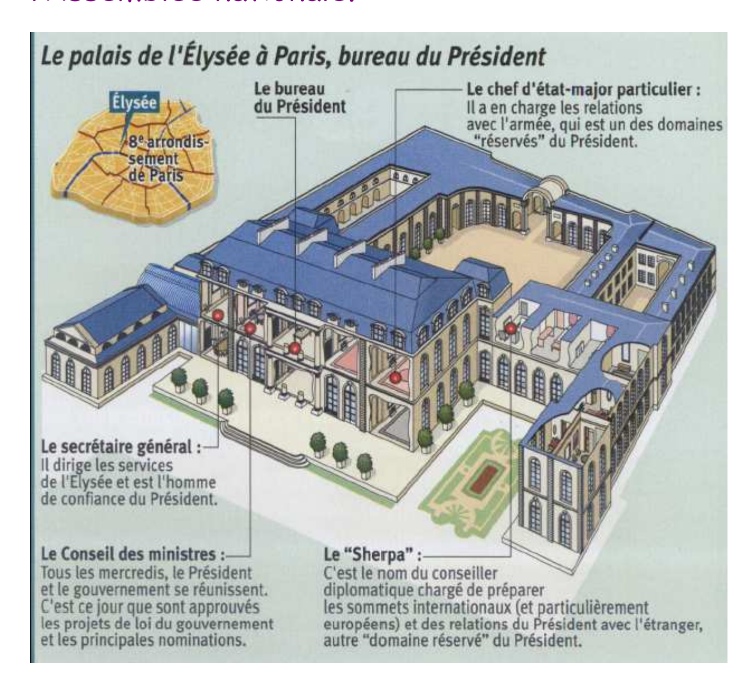
_Il propose et vote les lois.
_Il contrôle l'action du gouvernement.

Les élections sénatoriales :

Elles permettent d'élire les sénateurs qui siègent au **Sénat**, appelé également Palais du Luxembourg, à Paris.
Ils sont élus par un collège de « grands électeurs », représentants des collectivités locales (communes, départements et régions) et des français de l'étranger.
Le Sénat ne peut pas, comme l'Assemblée nationale se faire dissoudre. La durée d'un mandat de sénateur est de **6 ans**. Pour être élu, il faut être de nationalité française, âgé d'au moins 30 ans et jouir de ses droits civiques.

Attributions principales du sénateur :

_Il peut proposer et amender [*réformer ou corriger*] les lois.
Pour qu'une loi soit validée, elle doit être confirmée par le Sénat après avoir été votée par l'Assemblée nationale.



L'élection présidentielle :

Il réside **au Palais de l'Élysée** à Paris.
<u>La Constitution de 1958</u> révisée en 2008, prévoit que le président de la République, qui occupe la plus haute fonction politique en France, soit élu au **suffrage universel direct** pour un mandat renouvelable de 5 ans. C'est ce que l'on appelle le **quinquennat**.

Avec la <u>révision constitutionnelle du 23 juillet 2008</u>, le nombre de mandats présidentiel est limité à 2 consécutifs.

Attributions principales du président de la République :

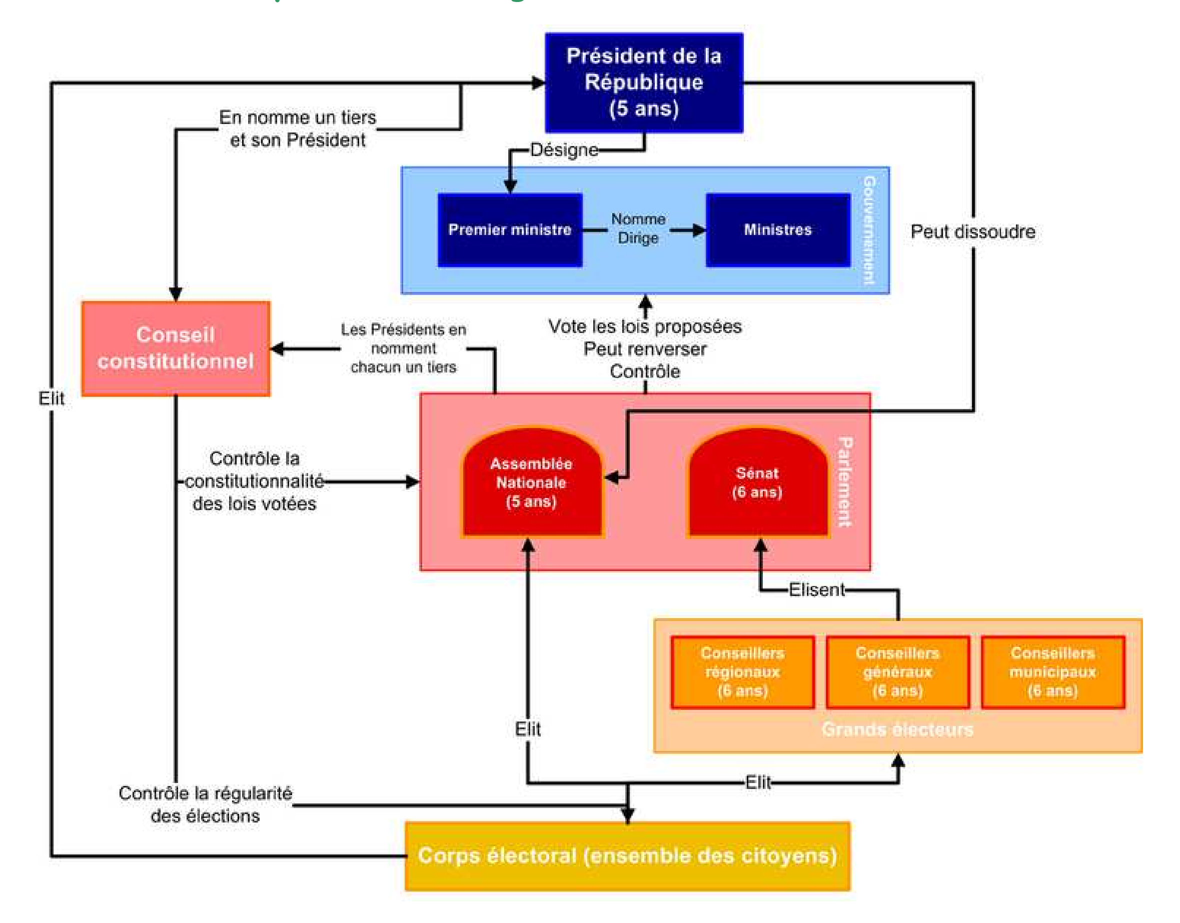
_Il est le chef de l'État, chef des armées et représente la France à l'étranger
_Il vieille au respect de la Constitution.
_Il nomme le Premier ministre.
_Il peut dissoudre l'Assemblée nationale et prendre les pleins pouvoirs quand il le juge nécessaire et selon les conditions fixées par la Constitution.

Fiche d'identité récapitulative d'un élu

Pour être élu, il faut être électeur et avoir un âge minimum fixé selon le mandat brigué [*désiré*]. Les personnes qui souhaitent être élues sont appelées les candidats. La période durant laquelle le gagnant d'une élection est à son poste se nomme un mandat. Lorsqu'un mandat se termine, les électeurs sont invités à voter de nouveau (« appelés aux urnes »).

Mandat	Âge minimum requis
Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans	18 ans
Les députés sont élus pour 5 ans	23 ans
Les sénateurs sont élus pour 6 ans	30 ans
Le président de la République est élu pour 5 ans (avant 2002 il était élu pour 7 ans)	23 ans

Schéma récapitulatif de l'organisation des institutions en France :



Divertissement

 **Le méli-mélo : Notre commune**

38 noms sont cachés dans cette grille. Ils peuvent être écrits soit horizontalement, verticalement ou en diagonale.
Lorsque tu trouveras un mot de la liste ci-dessous raye-le ou coche-le.



Trouve **les 16 lettres restantes** et recompose le nom d'un accueil réservé pour les enfants de 3 à 14 ans :

Solution : _ _ _ _ _ _ _   _ _   _ _ _ _ _ _ _



C	S	I	X	E	L	L	I	V	E	D	L	E	T	O	H
O	E	P	O	R	T	A	V	I	A	T	I	O	N	S	C
T	R	N	F	I	N	A	N	C	E	S	P	M	E	C	S
E	V	S	T	R	O	P	S	E	T	E	O	I	T	R	N
A	I	A	R	R	E	T	E	S	C	M	L	S	O	U	O
U	C	A	S	T	E	L	V	I	R	O	I	S	V	T	I
X	E	H	M	J	C	V	L	N	I	B	C	I	N	I	T
D	S	D	A	E	T	E	I	R	E	U	E	O	O	N	A
E	P	U	I	T	H	R	S	L	D	D	S	N	I	M	R
L	U	S	R	I	I	T	E	L	L	G	E	S	T	I	E
O	B	T	E	C	E	L	I	R	E	E	A	S	A	X	B
R	L	U	A	E	T	A	L	P	O	T	N	A	C	T	I
G	I	I	S	D	E	U	X	O	L	I	C	C	U	E	L
E	C	J	A	U	N	E	M	C	N	U	E	C	D	R	E
S	S	E	T	I	R	A	P	C	I	T	O	Y	E	N	D
C	O	N	S	E	I	L	M	U	N	I	C	I	P	A	L

- ❒ Arrêtés
- ❒ Budget
- ❒ Castelvirois
- ❒ CCAS
- ❒ Centre ville
- ❒ Châtillon
- ❒ Cité
- ❒ Citoyen
- ❒ Conseil municipal
- ❒ CME
- ❒ Côteaux de l'Orge
- ❒ CTM
- ❒ Délibérations
- ❒ Deux
- ❒ Éducation
- ❒ Élire
- ❒ Finances
- ❒ Hélice
- ❒ Hôtel de ville
- ❒ Jaune
- ❒ Maire
- ❒ Mandat
- ❒ Missions
- ❒ MJC
- ❒ Parité
- ❒ Plateau
- ❒ PLU
- ❒ Polices
- ❒ Port-Aviation
- ❒ Scrutin mixte
- ❒ Séance
- ❒ Services Publics
- ❒ Six
- ❒ Sports
- ❒ SUD
- ❒ SUI
- ❒ Vert
- ❒ Vote

Labyrinthe :

Trouve le bon chemin reliant les scrutateurs (qui dépouillent les bulletins de vote), au candidat élu par la majorité des votes :



Quiz :

Entoure la bonne réponse.

1) Sous quelle république vivons-nous ?

a) La 4ème République b) La 5ème République c) La 6ème République

2) Pour combien de temps est élu le président de la République Française ?

a) 2 ans — b) 5 ans — c) 7 ans

3) Comme s'appelle la résidence officielle du président de la République Française ?

a) l'Élysée — b) le palais Bourbon — c) le palais du Luxembourg

4) Pour combien de temps est élu un maire ?

a) 2 ans — b) 4 ans — c) 6 ans

5) Quels élus élisent le maire ?

a) Les citoyens — b) Les conseillers municipaux — c) les conseillers territoriaux

6) Qu'est-ce qu'un suffrage ?

a) cela désigne le nombre de voix obtenues — b) cela désigne une voix — c) cela désigne le programme du candidat

7) Quelles sont les 3 modes de scrutins en France ?

a) le scrutin majoritaire
le scrutin uninominal
le scrutin plurinominal

b) le scrutin de liste
le scrutin direct
le scrutin indirect

c) le scrutin majoritaire
le scrutin proportionnel
le scrutin mixte

8) Quelles sont les 3 conditions nécessaires au droit de vote d'une élection municipale ?

a) avoir 16 ans
être français
habiter la ville

b) avoir 18 ans
être inscrit sur les listes électorales
jouir de ses droits civiques

c) avoir 18 ans
être européen
avoir fait de la prison

Qui est qui ?

Parmi ces anciens présidents de la République, saurais-tu retrouver, les 6 présidents qui ont officiés durant la 5e République (jusqu'en 2012) ? Entoure-les.

Louis-Napoléon Bonaparte 1808-1873	Jacques Chirac 1932-	Georges Pompidou 1911-1974
Nicolas Sarkozy 1955-	François Mitterrand 1916-1996	Félix Faure 1841-1899
Charles De Gaulle 1890-1970	René Coty 1882-1962	Valérie Giscard d'Estaing 1926-

Retrouve les réponses à ces jeux page 10

Réalisé par : Les rédacteurs du Petit Reporter

Réponses aux divertissements

Le méli-mélo : **Solution** : CENTRES DE LOISIRS

Quiz : **1) La Ve République** succède depuis le 4 octobre 1958 à la Quatrième République instaurée en 1946. C'est le régime républicain actuellement en vigueur en France.

2) et 3) Le président de la République est élu pour **5 ans** c'est ce que l'on appelle le quinquennat. Il loge à l'Élysée.

4) et 5) Le maire est élu **pour 6 ans par les conseillers municipaux**

6) Un suffrage **désigne une voix** en matière d'élection

7) Réponse C

8) Réponse B

Qui est qui ? :

les 6 présidents de la République qui ont officiés durant la 5ème République (jusqu'en 2012) sont : Charles De Gaulle ; Georges Pompidou ; Valérie Giscard d'Estaing ; François Mitterrand ; Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy.